



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 15 septembre 2020 - N°5

L'an deux mil vingt, le 15 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, SAURINA MICHEL Christel.

Absent excusé : MOUTURAT Nicolas (procuration à SOURET BORDARY Lisiane), OURS Denis (procuration à BALAZUT Doriane), MONTELS Fabrice (procuration à MICALLEF Florian).

Il désigne Monsieur MICALLEF Florian, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose de rajouter un point d'urgence relatif à une servitude de passage. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter ce point d'urgence. Il propose :

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 10 juillet 2020 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- Rajout d'un point d'urgence :

Servitude de passage accordée avec contrepartie financière de 15 000.00 € à Monsieur LELORRAIN, dont la fosse septique se trouve en partie sur un terrain communal : frais de notaires à sa charge.

Adoptée à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3- Désignation délégué élu et délégué agent au CNAS :

Les délégués élu et agent de la commune au Comité National de l'Action Sociale (équivalent d'un comité d'entreprise pour la fonction publique) représentent le CNAS au sein de la collectivité, et la commune au sein des instances du CNAS.

Sont désignés : ROBELET Olivier, délégué élu et LUNA Mireille déléguée agent.

Adoptée à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4- Désignation correspondant CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) :

Le correspondant communal peut assister à l'assemblée consultative du CAUE, assister aux manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement, aux actions culturelles.

Mme BALAZUT Doriane est désignée correspondante auprès du CAUE

Adoptée à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

5- Désignation délégué titulaire au SIIG :

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc BRÈS du conseil municipal, il est nécessaire de désigner le délégué titulaire au SIIG. M. MOUTURAT Nicolas est désigné délégué titulaire au SIIG. Mme BRESSY Armelle reste délégué titulaire au SIIG.

Adoptée à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

6- Désignation délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Pour les mêmes raisons que le point 5, Monsieur TARDIEU Stéphane est élu membre suppléant à la CAO.

Adoptée à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

7- Dénomination parking « Place Marcel Pialat » :

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il propose de nommer le parking nouvellement créé au niveau du 2 rue de la République le nom de « Place Marcel PIALAT ».

Adoptée à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

8- Classement dans le domaine public voies et parkings :

Des voies et parkings doivent être transférés du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voies communales. Sont concernées :

- Les voies nouvelles d'accès aux parcelles chemin de Montlézon et le parking anciennement cadastrée B745 et B787 doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voies communales.
- Le parking créé 2 rue de la République parcelles A 621 et A 203 ;
- Parcelle A 410 sise 13 bis rue des Écoles ;
- Parcelle B 744 sise chemin de Montlézon et jouxtant le 43 ter rue de l'Ardèche

Adoptée à l'unanimité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

9- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Au tableau d'avancement de grade 2020, il est proposé deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. La commune a un poste à ce grade non pourvu, il convient d'en créer un.

Adoptée à l'unanimité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance,
MICALLEF Florian



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

